

<b>REUNION DU BUREAU</b> <b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2006</b>
--

Le Bureau du Syndicat Mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 07 novembre 2006 à 17 heures 30 au château de Chazey-sur-Ain, siège du syndicat mixte.

**Etaient présents**

M. BANDERIER	Maire de Montluel
M. BEGUET	Maire de Serrières-de-Briord
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. FERRY	Président de la communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon
M. FOURNIER	Maire d'Ambronay
M. LOBIETTI	Président de la communauté de communes du canton de Montluel
M. MARCOU	Maire de Villieu-Loyes-Mollon
M. MAGDELAINE	Adjoint au Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. ORSET	Maire de Saint-Jean-le-Vieux
M. PAUCOD	Maire de St-Martin-du-Mont
Mme SELIGNAN	Maire de St-Eloi
M. VIENOT	Maire de Thil
Mlle LOCHON	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA
M. GARDONI	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA

**Etaient excusés**

Mme CASANOVA	Maire de Châtillon-la-Palud
M. BOUCHON	Président de la communauté de communes de la vallée de l'Albarine
M. CHABRY	Président de la communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain

**Etaient absents**

M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. PELLETIER	Adjoint au Maire de Meximieux
M. PIRALLA	Maire d'Ambérieu-en-Bugey

En préambule, le Président remercie l'ensemble des membres du Bureau présents, cite les excusés puis indique que la séance sera consacrée à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical qui se déroulera à la suite de la présente assemblée.

Il cite les points de cet ordre du jour :

- 1- Versement au Sytral pour contribution à la réalisation de l'enquête ménages déplacements
- 2- Contribution financière du syndicat mixte à l'Interscot
- 3- Remboursement des frais engagés par les membres du Bureau
- 4- Virement de crédit sur le budget primitif 2006
- 5- Questions diverses (Retrait C. C. Bresse Dombes Sud Revermont et missions du syndicat mixte)

**► SYTRAL**

Le chargé de mission rappelle qu'une enquête ménage déplacements –EMD- a été réalisée par le SYTRAL (syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) entre fin 2005 et mai 2006, et que cette dernière a déjà fait l'objet d'une présentation plus détaillée.

La proposition faite par le SYTRAL que tous les syndicats de SCOT soient partenaires associés à l'enquête moyennant une participation financière avait été acceptée par le Bureau du syndicat.

Un appel à contribution d'un montant de 1 500 euros a été adressé au syndicat par le SYTRAL. Il appartiendra donc au Comité Syndical de délibérer sur le versement de cette somme.

Les membres du Bureau se déclarent unanimement favorables au versement des 1 500,00 € sollicités.

## ► INTERSCOT

Le Président rappelle qu'il a eu l'occasion de faire un point sur la dernière rencontre des Présidents de l'Inter Scot qui s'est tenue en juillet à Crémieu.

Il avait fait part de sa déception à l'égard de l'organisation de la séance et au-delà du contenu et de la faible place laissée à l'échange entre les Présidents.

Les techniciens, chefs de projet de SCOT réunis le 07 septembre ont dressé, sans détour, un bilan très mitigé de cette rencontre.

L'ensemble de l'organisation de la démarche a été revue de manière à ce que les syndicats de SCOT reprennent la main, réaffirmant leur rôle de maître d'ouvrage et que l'Agence d'Urbanisme soit maître d'œuvre de la démarche.

La distinction entre l'espace politique qu'est la Rencontre des Présidents et l'espace technique qu'est le Comité Technique de l'Inter Scot.

La question posée aujourd'hui est de savoir si le syndicat mixte BUCOPA s'engage franchement dans la démarche et accepte de verser une contribution financière.

Sa posture est isolée puisque le SM BUCOPA est le seul à ne pas contribuer financièrement à la démarche. Certes à ce jour, le SCOT BUCOPA est le seul SCOT approuvé et mis en œuvre.

Pour Monsieur MARCOU la question est de savoir si une telle instance peut contribuer à la mise en cohérence de politiques ou de projets d'aménagement qui concernent plusieurs territoires.

Selon lui, on se sent souvent mal à l'aise dans ce genre de structure car on participe sans s'engager clairement.

Il ajoute que la multiplicité des espaces de rencontre et d'échanges nuit à leur lisibilité.

Dès lors si l'on décide d'être dans la démarche, il faut y être pleinement et contribuer financièrement à celle-ci, particulièrement si les travaux et réflexions de l'Inter Scot profitent aux syndicats de SCOT.

Pour M. VIENOT, il ne fait aucun doute que le territoire doit être présent dans cette instance comme dans toute autre instance où se discute son avenir et ce afin de défendre ses positions.

M. BERTHOU se déclare lui aussi favorable à la présence du SM BUCOPA dans l'instance Inter Scot.

M. FERRY indique que sous condition d'un retrait possible à tout instant, il n'est pas hostile à une participation du SM BUCOPA à l'Inter Scot, puis demande des précisions sur le calcul de la contribution des EPCI.

Répondant à M. FERRY qui demande comment est calculée le montant de la contribution des différents syndicats de SCOT, le chargé de mission indique que le calcul n'est pas équitable puisque la charge de la démarche est supportée majoritairement par le SEPAL (syndicat du SCOT de Lyon).

Une répartition de la charge financière de la démarche –telle qu'elle est actuellement- en fonction de la population abouti à la somme de 11 000 euros pour le SM BUCOPA.

M. LOBIETTI dit plaider pour un engagement du syndicat pour les deux dernières années de mandat tout en soulignant qu'il est prêt à une position autre du Comité Syndical.

Les membres présents sont favorables pour verser la contribution de 5 000,00 € pendant les deux années avant les nouveaux mandats.

---

► **REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES MEMBRES DU BUREAU**

---

Le Président informe qu'une délibération sera proposée au Comité Syndical pour que les membres du Bureau puissent être remboursés des frais engagés dans le cadre d'une mission de représentation du syndicat auprès de collectivités extérieures.

Les membres présents se déclarent favorables.

---

► **VIREMENT DE CREDIT**

---

Le Président informe qu'une délibération sera proposée au Comité Syndical relative à un virement de crédit de 300,00 € pour payer un écran d'ordinateur.

Les membres présents se déclarent favorables.

---

► **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE DOMBES SUD REVERMONT**

---

Le chargé de mission fait part aux membres du Bureau de l'envoi par le syndicat mixte Bourg Bresse Revermont d'une copie d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain et par lequel le syndicat BBR sollicite un rendez-vous avec le Préfet.

Dans ce courrier, le Président du SCOT BBR demande au Préfet de saisir la commission départementale de coopération intercommunale afin de pouvoir prendre un arrêté préfectoral autorisant le retrait de la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont et ce sans le consentement de du syndicat mixte BUCOPA.

Le chargé de mission souligne que dans ce courrier, il est écrit que « le syndicat mixte BUCOPA ne présente pas à son comité syndical la demande exprimée par la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont ».

Il relate ensuite un échange téléphonique qui a eu lieu avec la chargée de mission Madame DEVRIEUX, au cours duquel il a eu l'occasion de faire part de sa surprise à l'égard d'un tel courrier et d'en souligner pour ce qui concerne le contexte, sa mauvaise foi.

Le Président rappelle brièvement la chronologie de la discussion sur le sujet lors de réunions du Bureau ou du Comité Syndical.

- 15 sept 2005 : discussion en Bureau du SM BUCOPA après rencontre entre les Présidents des SCOT Bresse Dombes Sud Revermont et BUCOPA (le Président se déclare favorable au départ de la CC BBR mais hostile à l'extraction du périmètre du SCOT BUCOPA de la CC Pont d'Ain-Priay-Varambon),
- 27 sept 2005 : notification par la CC BDSR de sa délibération demandant retrait du périmètre du SCOT,
- 02 nov 2006 : note informant le SM BUCOPA des réflexions en cours concernant le rapprochement éventuel entre BDSR et PPV,
- 03 nov 2006 : le Bureau du SM BUCOPA pointe les questions que pose l'évolution du périmètre, demande que la procédure d'élaboration du schéma de secteur ne soit pas fragilisée et propose d'interroger le Préfet,
- 21 nov 2005 : réception de la délibération du syndicat mixte Bourg Bresse Revermont,
- 13 déc 2005 : envoi du courrier au Préfet lui faisant part des 5 questions posées par le Bureau,
- 21 déc 2005 : envoi du courrier au Président de la CC BDSR l'informant de la réflexion du Bureau et du courrier au Préfet,
- 25 janv 2006 : rencontre avec le Préfet de l'Ain qui propose d'attendre les résultats des travaux concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,
- 09 fév 2006 : le Bureau demande de relancer les services de la Préfecture et prend connaissance des attermoiements de la CC Rhône Chartreuse au sujet de la compétence SCOT,
- 28 fév 2006 : le Comité Syndical est informé de l'absence de réponse du Préfet; (le Président de la CC BDSR rappelle l'environnement de son EPCI, le Président de la CC BVA demande que la cohérence du SCOT ne soit pas remise en cause, le Président de la CC PPV informe que les réflexions de son intercommunalité sont demeurées dans l'expectative et certains maires soulignent la situation similaire de certaines communes de la côtère de l'Ain).

Il souligne que ce sujet n'a pas été laissé de côté et que le SM BUCOPA est toujours en attente des réponses aux questions posées au Préfet dont que le courrier du Préfet en date du 24 mars 2006 invitait à attendre les résultats des travaux de la commission départementale.

Monsieur FERRY reconnaît que la communauté de communes Pont d'Ain Priay Varambon s'était intéressée au SCOT de Bourg ; ce sujet n'est toutefois plus d'actualité, plusieurs communes du nord de la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont s'étant déclarées opposées au rapprochement avec la communauté de communes Pont d'Ain Priay Varambon.

Il préfère donc que sa communauté de communes reste dans le SCOT BUCOPA, SCOT dans lequel il dit bien se sentir. Il n'en demeure pas moins indique t'il que la CC PPV doit envisager à terme de fusionner avec une autre intercommunalité. Pont d'Ain est tiraillée de tous côtés, Priay est tournée vers Ambérieu-en-Bugey, et Varambon profite de sa proximité immédiate avec Pont d'Ain.

M. PAUCOD souligne qu'au sein même de la CC BDSR l'adhésion au SM BBR ne fait pas l'unanimité ; les avis restent à ce jour partagés.

M. ORSET déclare pour sa part favorable à un découpage intercommunal et un périmètre de SCOT qui respecte l'arc de la rivière d'Ain, soulignant que Neuville-sur-Ain appartient au canton de Pont d'Ain et à la CC Bugey Vallée de l'Ain.

M. FERRY indique que le schéma de l'intercommunalité rendu public en juillet dernier préconise que la CCPPV rejoigne la CCBVA.

Pour le Président deux possibilités s'offrent au syndicat : délibérer immédiatement sur la demande de retrait de la CCBDSR ou attendre les réponses de l'Etat aux questions posées et sa position à l'égard de la demande de la CC BDSR.

Il souligne que la décision du comité syndical peut créer un précédent, soulignant les états d'entre deux qui caractérisent les EPCI situés aux marges du périmètre du SCOT BUCOPA.

Monsieur PAUCOD souhaiterait que l'Etat prenne ses responsabilités et que la décision soit prise par le Préfet.

M.MARCOU propose que l'on suggère au Préfet de rendre un avis à la lumière duquel le comité syndical prendra une décision et le cas échéant délibérera.

Le Président propose que le syndicat mixte réinterroge le Préfet. Un courrier sera fait en ce sens.

Le comité pourrait ensuite être réuni pour débattre du sujet à la lumière de la position de l'Etat.

Les membres du Bureau acceptent cette proposition.

## ► MISSIONS DU SYNDICAT

---

Le Président rappelle que la réunion du Bureau du mois de septembre a été l'occasion d'aborder le sujet des missions du syndicat suite à la réflexion menée par Mme SELIGNAN et le chef de projet SCOT.

Le Président souhaite –comme cela avait été convenu- que le Comité Syndical soit informé et puisse donner son avis sur le sujet.

Au terme de cette séance, le Président invite les membres à rejoindre le Comité Syndical.